



Référence : CODEP-BDX-2010-017661

Madame le directeur du CNPE de Golfech

**B. P. n° 24
82401 Valence d'Agen CEDEX**

Bordeaux, le 7 avril 2010

Objet : Inspection du service d'inspection reconnu
Centre nucléaire de production d'électricité de Golfech
Inspection INS-2010-EDFGOL-0012 du 16 mars 2010

Madame le directeur,

Je vous prie de trouver, ci-joint, le compte-rendu de la visite de surveillance du 16 mars 2010 du Service d'Inspection Reconnu de votre établissement, conformément aux dispositions de la circulaire DM-T/P 32 510.

Synthèse de l'inspection

La visite de surveillance du 16 mars 2010 avait pour objectif le contrôle de l'organisation mise en œuvre pour le traitement des écarts, le retour d'expérience et l'évolution des plans d'inspection.

Au vu de cette visite, l'organisation mise en œuvre par le SIR du Golfech paraît satisfaisante. Les différents thèmes examinés sont suivis avec rigueur. J'attire cependant votre attention sur le cas d'une fuite sur un colmatage, dont le SIR n'avait pas connaissance : ce cas particulier montre que l'organisation actuelle ne garantit pas au SIR d'avoir une connaissance exhaustive des anomalies survenant sur des colmatages, alors que celles-ci peuvent présenter un risque « pression » pour le personnel et les installations.

Enfin, je vous précise qu'en application des dispositions relatives aux taux de redevances (DM-T/P 31 165 et arrêté du 5 décembre 2001), cette visite fera l'objet d'un état de redevances.

Je vous prie d'agréer, Madame le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire,
et par délégation,
le chef de la division de Bordeaux

SIGNE PAR

Anne Cécile RIGAIL